

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
 Le 17 mai 2024 Le 27 mai 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : *Etaient présents :*
 Le 31 mai 2024 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, COLLET, DORÉ, FERY, HOCHET,
 LEFEVRE, RAINE, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT,
 LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORAND,
 RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 20

Votants : 26

Absents :

Madame	BARNAUD	(excusée pouvoir à K.LEFEVRE)
Madame	BENKHADDA	(excusée pouvoir à L.COLLET)
Madame	DAUSSE	
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	SANNIER	(excusée pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à N.DORÉ)
Monsieur	MORTREUX	(excusé pouvoir à JM.LESUEUR)

Karine LEFEVRE est désignée secrétaire de séance

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – AVENANT MISE A DISPOSITION DES LOCAUX CAEN LA MER.

Patrick LECAPLAIN, Maire rappelle que le 15 février 2021, le Conseil Municipal a renouvelé la convention de mise à disposition des locaux du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026 ; le 6 novembre 2023, un avenant a été signé pour cette même période afin de réévaluer le montant de la redevance en tenant compte de l'évolution du coût des énergies.

La commune est de nouveau sollicitée par les services de Caen la mer pour signer l'avenant n° 2; suite à une erreur de saisie de l'un des indices de la nouvelle formule de révision visant à prendre en compte l'évolution du coût de l'énergie, le montant forfaitaire pour l'année 2023 indiqué à l'article 5 « Redevances » de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux est erroné et doit être revu à la hausse.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20240527-20240301-DE Date de télétransmission : 03/06/2024 Date de réception préfecture : 03/06/2024

.../...

Le Conseil Municipal,

- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'**avenant n°2** (*voir ci-joint*) à la convention de mise à disposition des locaux Caen la mer du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026 pour permettre de verser le montant de cette redevance dans son intégralité et de justifier cette dépense supplémentaire auprès de la Trésorerie.
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **31 mai 2024**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **31 mai 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20240527-20240301-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024